

qui suit nécessairement un mouvement contraire, exagéré lui-même.

Aussi, pour opposer à ces décrets de la spéculation une barrière de plusieurs membres de votre commission avait d'abord fait la proposition d'accorder certaines avances, et particulièrement la faveur d'une souscription irréductible à quiconque verserait d'un seul coup la somme entière qu'il aurait souscrite.

On espérait ainsi déterminer les prêteurs à conserver leur rente, et même aussi faire sortir de leurs caisses certaines réserves métalliques perdues pour la circulation. Sans doute, par ces voies, on obtiendrait, dans une certaine mesure, les avantages qu'on recherche, mais on déplaçait en même temps et dans des proportions infiniment plus fortes les dangers qu'on redoutait. De même qu'en promettant une faveur à ceux qui, par exemple, forcé leur versement en métal, on peut dire une crise monétaire, de même, en assurant des rentes industrielles aux prêteurs qui se libéreraient d'un seul coup, on risquerait qu'ils organisent certaines opérations malaisées fondées sur la certitude de l'irréductibilité.

Le propre de la spéculation est de savoir profiter de tout et d'élargir incontinent les moindres fissures qu'on lui ouvre. Le mieux est de ne pas lui en offrir, ou d'en limiter le développement. Point d'exception; qu'il soit bien entendu que devant le goulet de l'emprunt tous les souscripteurs, petits et grands, sont absolument égaux; que le gouvernement n'a la ressource de ne pas payer ses souscriptions, et de limiter un emprunt, comme, et en laissant voir qu'il préfère le solide au clinquant. C'en est assez; la plupart des dangers qu'il est permis de craindre seront aussitôt conjurés, et si grande que soit l'indignation, on peut répondre de suite à l'irréductibilité.

Mais pour rester fidèle à cet esprit et remplir la mission que vous lui confiez, le gouvernement, selon nous, ne peut s'armer d'une trop grande prudence. Il est des spéculations qu'on peut qualifier d'excessives et qu'on ne doit pas encourager, et d'autres qui sont raisonnables. Telle est, messieurs, une disposition qui ne figurait pas dans le projet de loi qui, si vous l'approuvez, en formera l'art. 4.

Assurément, si jamais nous avions le désir de ne nous pas précipiter dans une aventure financière, c'est à l'heure où nous sommes. Non-seulement l'émission des billets de la Banque de France est maintenue en dehors des limites qu'elle a droit d'atteindre, la marge étant encore de plus de 400 millions, mais on peut dire, sans exagération, que les établissements financiers sont tout en ce moment dans la plus extrême abondance.

Cependant, qui peut répondre qu'à la suite de ce mouvement insolite et vraiment prodigieux de l'augmentation de tout les avoirs financiers, les emprunts français, après tant de déboires, de retraites et d'opérations de tout genre, il n'arrivera pas telle heure où les moyens d'échange deviendront tout à coup restreints et insuffisants?

La loi seule, dans ce cas, peut vous venir en aide, mais si vous attendez pour appeler la loi que l'embaras se soit produit, vous aggraverez le mal en voulant le guérir, car vous sonnez l'alarme et provoquez peut-être une redoutable crise; à l'inverse, si vous avancez, sans motif, des objections, vous faites que vous levez de précaution évidemment suffisante, que mesure vous qui s'en flarme?

Les réflexions, émises au sein de la commission, ont rencontré dans le gouvernement un accueil qui ne nous a pas surpris. On vous propose de modifier l'art. 4 en ce sens qu'il ne sera pas applicable à la Banque si elle accepterait cette extension de son privilège. La Banque, au premier abord, conviendrait que la mesure n'avait pas en elle-même, sans motif, des objections, et qu'elle pouvait répandre et accréder les idées les plus fausses sur la situation monétaire, inclinait à ne pas accepter.

Restait à déterminer la nouvelle limite de l'émission des billets, et aussitôt, on vous propose d'adopter est le même qu'en décembre dernier vous avez limité, savoir 400 millions. Vous avez porté d'un 2 milliards 400 millions; on vous propose de l'élever à 3 milliards 200 millions.

Ajoutez encore que la Banque se mettrait à l'abri contre certaines exigences qu'une accroissement d'émission risquerait de provoquer, et, par là même, à ne pas recevoir dès à présent directement la faculté que nous demandons pour elle, et la laisser comme en suspens, et à l'égard de la Banque, qui lui aurait transmis si le besoin n'en était fait sentir, sans compter que le gouvernement ne paraît pas disposé à accepter cette sorte de dépôt; l'intérim qu'on en serait résulté aurait été de passer pour un acte de défiance, et nous cherchons à prévenir, puisqu'il faudrait à un moment donné, pour motiver l'élévation de la limite d'émission, un acte public, et que l'opinion ne manquera pas de se prononcer sur l'extension de ce privilège d'avance, personne n'aurait sujet de se mettre en émoi si l'ancienne limite venait à être franchie.

De ce que la Banque sera dès à présent tenue de la possibilité d'élargir ses émissions, on n'est pas une raison pour qu'elle en use sans mesure et accorde des facilités imprudentes, surtout avant la souscription de l'emprunt. Elle ne le fera pas; nous en avons pour garants la prudence, la clairvoyance que ne lui ont jamais fait défaut.

Elle sait combattre trop vaillamment les entraînements contraires à son mandat pour ne pas demeurer invariablement fidèle aux vigilantes habitudes qu'on porte si haut sur elle.

NOUVELLES D'ANGLETERRE.

Correspond. particulière de L'INDÉPENDANCE.)

Londres, 12 juillet.

L'affaire du jugement de M. Keogh commença à prendre de grandes proportions. Il y a bien des années que la population d'Irlande n'a été aussi excitée qu'en ce moment. Il faut se souvenir que M. Keogh lui-même est catholique. Les termes sévères par lesquels il a fait les mondes des prêtres de sa religion, dans l'édiction de Galway lui ont été suggérés par l'indignation qu'il a ressentie à la révélation des intrigues abominables et des moyens d'intimidation déployés par l'enquête à laquelle il a procédé. Aussi, la sévérité de son jugement ne frappa-t-elle que les agitateurs déchaînés du district de Galway. Mais les chefs turbulents du parti papiste en Irlande ont saisi avec joie l'occasion de renforcer leur domination sur ce peuple aveuglé. Habitués depuis des siècles à la tyrannie, ils ont dirigé la direction de certains ignorants et factieux, ces gens savent très-bien que le seul moyen de maintenir leur influence sur le peuple catholique de l'Irlande est d'être prêts à chaque instant à faire appel à sa mauvaise passion et à son intolérance. Malheureusement ils y sont allés souvent par des gens qui les jugent à leur juste valeur, mais qui trouvent leur intérêt à faire cause commune avec eux. Ajoutez à cela qu'un symbole qui pousse les Irlandais comme une énigme et à l'extravagance. *Hibernia liberata* a été de tout temps un proverbe en Irlande, c'est-à-dire que les gens étrangers au pays, après une résidence de quelques années, s'y imprégnent des tendances locales d'une façon plus marquée encore que les indigènes. C'est ainsi que le comte de Grand et publié, sous l'une ou l'autre de ces deux causes, une lettre que les papistes portaient sur eux parce qu'elle condamnait avec une grande violence le langage de M. Keogh. Ce document, qui a beaucoup contribué à augmenter la violence générale, a fait l'objet d'une discussion très-vive à la Chambre des Pairs. Des deux côtés de l'Assemblée la conduite du comte de Grand a été très-énergiquement blâmée, et le comte lui-même a dû avouer qu'il s'était trop pressé de lancer sa missive provocatrice au milieu de la session irlandaise.

M. Keogh, après un court séjour à Londres, est retourné en Irlande pour y présider à la session des assises. Son départ commença en Irlande à être considéré par les troupes. De même il ne fait pas un pas dans le pays sans être accompagné de fortes divisions d'infanterie, de cavalerie et de police. Les trains qui le transportent, lui et son collègue, aux lieux où les deux magistrats doivent séjournier et former la cour, ne marchent pas sans une locomotive envoyée en avant pour éclairer la route. Des soldats et des gendarmes remplissent les voitures qui précèdent et qui suivent celles où se tiennent les deux juges. Enfin, quand ils arrivent à leur destination, les rues des villes où ils s'arrêtent sont bordées de militaires et de gendarmes depuis la gare jusqu'à leur logement et de leur logement jusqu'à la salle d'audience. Jusqu'à ce jour, il n'y a pas eu d'actes de violence commis contre M. Keogh, son compagnon ou son escorte, mais tous les jours ceux qui sont censés être ses partisans et M. Keogh lui-même reçoivent des lettres qui les menacent de mort, et la police a une rude besogne à saisir toutes les effigies du juge qu'on pend et qu'on brûle en place publique, par tout le pays.

Aujourd'hui 12 juillet, nous ne sommes pas sans préoccupations à Londres sur la façon dont se passeraient en Irlande, par le voyage du général d'Anghrim, sur, en Irlande, par Ginkell, général de Guillaume III, sur les partisans de James II. Les protestants qui sont, en Irlande, aussi vives et aussi passionnés que les catholiques, ont l'habitude de célébrer cet anniversaire de la façon la plus blessante possible pour leurs adversaires.

Les catholiques y répondent avec les mêmes sentiments aimables en brûlant l'effigie du « maître Lundy ». Vous savez pas sans doute ce qu'est le « maître Lundy ». C'était le gouverneur de la ville de Derry, qui fut livré par lui à Guillaume III. Le Parlement a adopté une loi pour interdire ces processions annuelles qui ne font qu'entretenir les rançunes des vieilles querelles, mais sa décision est restée à peu près une lettre morte, et ces deux sectes, les catholiques comme les protestants, persistent à célébrer la mémoire de ces événements obscurs d'il y a deux ou trois siècles pour attiser leurs animosités actuelles.

A ce propos, laissez-moi vous signaler un intéressant article que le « général » Cluseret, l'ex-ministre de la guerre de la Commune, vient de publier dans *Fraser's Magazine*. Il y dévoile toute l'histoire de ses relations avec les féniens, leur manque d'union et de solidité, le caractère fort peu honorable de quelques-uns de leurs chefs. M. Cluseret dit tout net qu'Irlande qui le parti révolutionnaire de l'Europe n'a aucune espèce de sympathie pour eux. Au contraire, il doit regarder l'Irlande comme un foyer d'intolérance et de superstition qui doit être éradiqué plutôt que de devenir le siège d'un pouvoir indépendant. Ce qu'il a vu en Irlande, ainsi que la liberté de l'Europe, il ne peut que se rapprocher de l'Angleterre et de se réconcilier avec elle. Le conseil est sage même venant d'un commandant, mais malgré la similitude des moyens d'action mis en usage par les féniens d'une part et les commandants de l'autre, j'ai bien peur qu'il ne produise guère d'effet.

Les Irlandais, sauf quelques honorables exceptions, sont tellement infatués de traditions violentes et absurdes, ils se laissent tellement mener par un clergé ignorant et factieux, qu'il est à long terme, ils ne pourront pas entendre la voix de la raison.

M. Morrison, sir Charles Dilke et d'autres orateurs ont parlé avant-hier, à la Chambre des Communes, en faveur d'une meilleure distribution des sièges parlementaires. Leurs propositions ont été rejetées, mais une réforme de cette espèce est regardée comme inévitable dans un avenir plus ou moins rapproché. Les deux Chambres touchent maintenant à la fin de leurs travaux et ce n'est pas à un pareil moment qu'un réformé de cette gravité pouvait être entreprise. La discussion a servi cependant à rappeler à l'attention publique les inégalités flagrantes du système actuel.

Le correspondant du *New-York Herald*, M. Stanley, qui a réussi à retrouver le docteur Livingstone, est Anglais de naissance. Sa mère vit encore dans le pays de Galles dans de très-moestes conditions. Son fils a émigré de bonne heure en Amérique et s'y est fait une position singulièrement brillante, et il est très-honorable dans le journalisme.

Les amis et les admirateurs de M. John Bright sont allés lui offrir, à sa résidence près de Rochdale, un gage de leur sympathie consistant en un objet d'art ciselé qui forme l'industrie locale, du district appelé « les Poteries ». Cette pièce, d'une rareté et d'un travail exquis, n'a pas coûté moins de 400 liv. st. (10 mille fr.).

M. Bright, après avoir remercié les donateurs avec effusion, a prononcé un long discours avec la verge à la main, dans lequel il distinguait, et dont voici les passages les plus saillants :

« L'honorable orateur, se reportant aux époques antérieures à la réforme, rappelle les abus que les temps ont accumulés, et dont chacun avait sa part. Les lois prohibitives causaient la disette, le peuple mangeait du pain noir comme font les Norvégiens. L'indigence régnait dans les charges publiques, les impôts frappaient presque toutes les consommations. La presse, décriée par les lois fiscales, n'avait qu'une existence précaire et le milieu des entraves qui semblait avoir pour but de l'asservir ou de la tuer. L'industrie était « étranglée » par un pélicierux et impitoyable monopole. Le pays était réduit à ses propres produits, et là où les biens de la terre souffraient un déficit, la famine régnait sans aucun remède. L'entrée des produits de l'étranger était interdite. Aujourd'hui la presse libre, indépendante, dérivée des entraves fiscales et autres, a pris une extension toujours croissante. Son personnel se recrute dans les rangs sociaux les plus honorables. L'abolition des lois de « navigation » fait affluer dans nos ports les céréales, les sucres, les épices de l'Inde et des pays tropicaux. Notre marine marchande n'a jamais occupé dans le monde une plus large position.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

(Correspond. particulière de L'INDÉPENDANCE.)

Madrid, 12 juillet.

Le calme le plus complet régnait dans les hautes régions politiques, où l'on s'occupe à peu près exclusivement des préparatifs pour les élections prochaines. Les journaux discutent très-sérieusement la question soulevée par la presse italienne de l'abdication éventuelle du roi Amédée, et on assure que le maréchal Cialdini est venu à Madrid avec la mission d'examiner la situation et de conseiller ensuite la conduite à tenir.

Le roi croit qu'il y a au moins l'exagération dans tout cela, car, en tout cas, il n'aurait lieu d'attendre, avant de prendre une résolution sur elle, le résultat des élections prochaines. Si la majorité était républicaine, il n'aurait alors nécessité pour le roi d'abdiquer; mais j'ai la certitude que le parti radical sera représenté aux Cortès par une grande majorité, et toutes ces rumeurs tomberont d'elles-mêmes; seulement, je ne sais dans quel but la presse italienne a provoqué cette question.

À l'époque de la grande instruction qui a désolé les États-Unis, M. Bright a conseillé à l'Angleterre de pas intervenir. Il a dit, dès le début, que les États-Unis étaient assez forts pour triompher d'une rébellion dont le seul but était de perpétuer les privilèges des propriétaires de terres. L'orateur a pris une attitude de « neutralité bienveillante », c'est l'expression dont je me suis servi, et non pas une attitude de neutralité non amicale, et je demande à vous tous, je demande au pays entier, si vous ne trouvez pas que ce soit le moyen de se débarrasser à tous les embarras, à toutes les négociations, à toutes les concessions et à toutes les humiliations par lesquels nous avons dû passer pendant ces dernières années.

Si le gouvernement actuel, qui a M. Gladstone pour premier ministre et lord Granville pour secrétaire des affaires étrangères, est un gouvernement qui est aussi libéral, aussi sage, aussi patriotique qu'aucun des gouvernements qu'il ait connus le pays, et si la presse ne renonce pas à son rôle de conseil et de critique principal résultant de cette guerre, il est clair, d'ailleurs, qu'on avait imposé à la Russie des conditions auxquelles un pays indépendant et puissant ne pouvait pas se soumettre longtemps.

À l'époque de la grande instruction qui a désolé les États-Unis, M. Bright a conseillé à l'Angleterre de pas intervenir. Il a dit, dès le début, que les États-Unis étaient assez forts pour triompher d'une rébellion dont le seul but était de perpétuer les privilèges des propriétaires de terres. L'orateur a pris une attitude de « neutralité bienveillante », c'est l'expression dont je me suis servi, et non pas une attitude de neutralité non amicale, et je demande à vous tous, je demande au pays entier, si vous ne trouvez pas que ce soit le moyen de se débarrasser à tous les embarras, à toutes les négociations, à toutes les concessions et à toutes les humiliations par lesquels nous avons dû passer pendant ces dernières années.

Si le gouvernement actuel, qui a M. Gladstone pour premier ministre et lord Granville pour secrétaire des affaires étrangères, est un gouvernement qui est aussi libéral, aussi sage, aussi patriotique qu'aucun des gouvernements qu'il ait connus le pays, et si la presse ne renonce pas à son rôle de conseil et de critique principal résultant de cette guerre, il est clair, d'ailleurs, qu'on avait imposé à la Russie des conditions auxquelles un pays indépendant et puissant ne pouvait pas se soumettre longtemps.

À l'époque de la grande instruction qui a désolé les États-Unis, M. Bright a conseillé à l'Angleterre de pas intervenir. Il a dit, dès le début, que les États-Unis étaient assez forts pour triompher d'une rébellion dont le seul but était de perpétuer les privilèges des propriétaires de terres. L'orateur a pris une attitude de « neutralité bienveillante », c'est l'expression dont je me suis servi, et non pas une attitude de neutralité non amicale, et je demande à vous tous, je demande au pays entier, si vous ne trouvez pas que ce soit le moyen de se débarrasser à tous les embarras, à toutes les négociations, à toutes les concessions et à toutes les humiliations par lesquels nous avons dû passer pendant ces dernières années.

Si le gouvernement actuel, qui a M. Gladstone pour premier ministre et lord Granville pour secrétaire des affaires étrangères, est un gouvernement qui est aussi libéral, aussi sage, aussi patriotique qu'aucun des gouvernements qu'il ait connus le pays, et si la presse ne renonce pas à son rôle de conseil et de critique principal résultant de cette guerre, il est clair, d'ailleurs, qu'on avait imposé à la Russie des conditions auxquelles un pays indépendant et puissant ne pouvait pas se soumettre longtemps.

À l'époque de la grande instruction qui a désolé les États-Unis, M. Bright a conseillé à l'Angleterre de pas intervenir. Il a dit, dès le début, que les États-Unis étaient assez forts pour triompher d'une rébellion dont le seul but était de perpétuer les privilèges des propriétaires de terres. L'orateur a pris une attitude de « neutralité bienveillante », c'est l'expression dont je me suis servi, et non pas une attitude de neutralité non amicale, et je demande à vous tous, je demande au pays entier, si vous ne trouvez pas que ce soit le moyen de se débarrasser à tous les embarras, à toutes les négociations, à toutes les concessions et à toutes les humiliations par lesquels nous avons dû passer pendant ces dernières années.

Si le gouvernement actuel, qui a M. Gladstone pour premier ministre et lord Granville pour secrétaire des affaires étrangères, est un gouvernement qui est aussi libéral, aussi sage, aussi patriotique qu'aucun des gouvernements qu'il ait connus le pays, et si la presse ne renonce pas à son rôle de conseil et de critique principal résultant de cette guerre, il est clair, d'ailleurs, qu'on avait imposé à la Russie des conditions auxquelles un pays indépendant et puissant ne pouvait pas se soumettre longtemps.

BULLETIN DES BOURSES.

(Correspond. particulière de L'INDÉPENDANCE.)

Paris, 16 juillet. — Emprunt 1871, 84-82 00; Rente, c. a. s. 103 30; Crédit mobilier français, 418-00; Crédit mobilier espagnol, 470-00; S. p. c. Italien, 66-85 00; Cons. turcs 5 p. c. 4865, 52-00; Société Générale, 565-00; Ch. autrichiens, 755-00; Ottomans nouv., 313-00; Id. ancien, 313-00; Id. ancien, 313-00; Nord d'Espagne, 495-00; Espagne int., 475-00; Id. nouv., 28 1/2; S. p. c. Mexic., 4882, 403 3/4; — Egyptiens, 60-00; Morgan 438 00; Lots de France, 244 00; Grains sur l'or, 0 00; Id. sur Amsterdam, 000 00; Id. sur Hambourg, 000 00; Id. sur Anvers, pair; — Banq. franco-hollandaise, 000.

Paris, 16 juillet. — Huile de colza (100 kilogr.), courant mois, 87-75; id. août, 89-00; 4 derniers mois, 91-50; 4 premiers mois, 89-00; huile de lin, 96-00; farines 8 marques, sac de 458 kilos, courant mois, 74-25; août, 70-00; 4 dern. mois, 62 25.

Amsterdam, 16 juillet. — Aut. rente pap. mai 57 7/8; — Id. argent, janv. 63 7/8 — Lots autr. (1860), 866 00; — Id. (1864), 153 1/2; — Lots hongr. (1870), 115 1/2; — Consolidés turcs (1865), 51 7/8; — S. p. c. Mexic. (1869), 37 1/2; — Espagne int. (1868), 42 1/2; extér. (1869), 29 1/2; Id. d'Espagne 0 00; Pays-Bas, 2 1/2; 5/8; — Mexic., 0 00; — Changes: Londres, 12-07 1/2; Paris, 57 1/4; Franc., 100 1/2; Hamb., 55 1/2; — Pérou, 75 1/4; — Orléans, 143 1/2; — Portugais, 41 3/4; — Banque hollandaise, 000 00 à 000 00.

Londres, 16 juillet. — Consol. ann. 92 3/8 à 92 1/2; S. p. c. Mexic. 48 3/4; Id. 31 3/4; Chem. de fer Illinois, act. 000 00 à 000 00; Id. Erie, act. 41 1/4 à 41 3/4; — Consol. turcs, 5 p. c. 4865, 51 1/8 à 51 1/4; — Id., 1869, 61 1/2 à 61 3/4; — Espagne int., 4882, 25 5/8 à 25 7/8; — S. p. c. Italien, 66 0/0 à 66 1/4; — Chem. de fer S. Américain, 139 3/8; — Paris, 57 1/4; — Rotterdam-Anvers, 49 3/4 à 00 00; — Namur-Liège 00 00 à 00 00; — Luxembourg 16 7/8 à 00 00; — Lombards, 48 3/4 à 48 7/8; — S. p. c. français, 0 00 à 0 00; — S. p. c. amer., 4574, 60 0/0 à 60 1/4; — Pérou, 00 00 à 00 00; — Changes: Londres, 12-07 1/2; Paris, 57 1/4; Franc., 100 1/2; Hamb., 55 1/2; — Pérou, 75 1/4; — Orléans, 143 1/2; — Portugais, 41 3/4; — Banque hollandaise, 000 00 à 000 00.

Paris, 16 juillet. — Seglé, juillet, 83 3/4; sept.-oct., 82 3/4; — Froment, juillet, 86 1/2; sept.-oct., 76 1/2; Huile de colza, juillet, 24 1/4; sept.-oct., 24 1/4; avri-mai, 24 1/2.

Francfort, 16 juillet. — Chem. de fer Lombards, 219 1/2; Autrich., rente argent, janvier, 64 0/4; 94 1/4; — Id. (Ch. de fer autric.), 1860, 94 3/8; — Id. (Ch. de fer autric.), 1864, 136 3/4; — Crédit. mob. autric., 345 1/2; — Id. (Ch. de fer autric.), 351 1/2; — Lots hongr. (1870) 104 0/0; — S. p. c. Italien 66 0/0; — S. p. c. Mexic. 48 3/4; — Consol. turcs 5 p. c. 4865, 52 00; — Changes: Amsterdam, 139 3/8; — Paris, 57 1/4; — Rotterdam-Anvers, 49 3/4; — Luxembourg 16 7/8 à 00 00; — Lombards, 48 3/4 à 48 7/8; — S. p. c. français, 0 00 à 0 00; — S. p. c. amer., 4574, 60 0/0 à 60 1/4; — Pérou, 00 00 à 00 00; — Changes: Londres, 12-07 1/2; Paris, 57 1/4; Franc., 100 1/2; Hamb., 55 1/2; — Pérou, 75 1/4; — Orléans, 143 1/2; — Portugais, 41 3/4; — Banque hollandaise, 000 00 à 000 00.

Madrid, 15 juillet. — Intérieur, 26-33; — Extérieur, 31-00.

Bourses du jour. — Cours d'ouverture du 16.

Vienne. — Crédit mob. autr., 327-80; — Lots autr. (1870), 104-00; — Id. (1854), 144-50; — Autriche, rente papier, 64-25; — Naupolis d'or, 8-85 1/2.

BULLETIN COMMERCIAL.

ANVERS, 15 juillet. — (Correspondance particulière de L'INDÉPENDANCE.)

Froment, l'hectolitre, fr. 27-50, baisse 0-30; seigle 16-25, baisse 0-25; féverolle, 15-50, baisse 0-00; avoine, 7-50, hausse 0-40; orge, 12-50, baisse 0-00; pain de terre, les 100 kil., 0-80, hausse 0-00; beurre, 17-00, baisse 0-20; huile, 85-00.

COURTAIN, 15 juillet. — (Correspondance particulière de L'INDÉPENDANCE.)

Froment, l'hectolitre, fr. 24-67 à 27-34; seigle, fr. 12-48 à 0-00; — Huile de colza, la tonne de 100 kil., fr. 85-00 à 0-00; — Id. lin, fr. 84-50 à 0-00; — Tourteau de colza, les 100 kil., fr. 48-50 à 0-00; id. de lin, 24-00 à 30-00.

GRANMONT, 15 juillet. — (Correspondance particulière de L'INDÉPENDANCE.)

Froment, l'hectolitre, fr. 27-50, baisse 0-30; seigle 16-25, baisse 0-25; féverolle, 15-50, baisse 0-00; avoine, 7-50, hausse 0-40; orge, 12-50, baisse 0-00; pain de terre, les 100 kil., 0-80, hausse 0-00; beurre, 17-00, baisse 0-20; huile, 85-00.

LIÈGES, 15 juillet. — (Correspondance particulière de L'INDÉPENDANCE.)

Froment, 1^{er} qual., le sac de 403 kil., fr. 35-75, baisse 0-00; 2^e qual., 34-00, baisse 0-00; seigle, 1^{er} qual., les 94 kil., 19-00, baisse 0-00; id. 2^e qual., 17-00, baisse 0-00; orge 1^{er} qual., le sac de 94 kil., 17-00, baisse 0-00; id. 2^e qual., 15-00, baisse 0-00; beurre, 1^{er} qual., le muid de 142 kilog., 28-00, hausse 0-00; id. 2^e qual., 26-00, hausse 0-00; avoine, 1^{er} qual., le muid de 150 kil., 23-50, baisse 0-00; id. 2^e qual., 21-50, baisse 0-00.

Paris, mardi, 16 juillet.

Rien n'est encore arrêté concernant l'époque et les conditions de l'emprunt, mais on présume que l'émission aura lieu vers la fin du mois, au taux de 84 à 84-50, avec 24 versements.

On assure que les agents de change se sont réunis à souscrire en donnant, sous garantie personnelle, des titres reportés, représentant la somme disponible qui sera versée après la liquidation.

Cette catégorie de titres et les bons du trésor seront probablement les seules valeurs admises comme versement en garantie.

PARIS, mardi, 16 juillet.

(Correspond. particulière de L'INDÉPENDANCE.)

Paris, mardi, 16 juillet.

Le congrès pénitentiaire a tenu sa dernière séance samedi, sous la présidence de son président, M. de la Roche. Le rapport de la commission générale, qui résume les travaux du congrès, expose l'opinion que les femmes pourraient être appelées à exercer une grande influence moralisatrice sur les prisonniers. La commission est d'avis que la régénération morale des prisonniers doit être le but principal de la discipline des prisons. Elle conseille ensuite l'adoption d'une classification progressive des détenus; la suppression des peines corporelles et des humiliations inutiles. Le rapport, l'instruction et la religion, voilà les trois grands moyens à employer pour améliorer le moral des prisonniers.

M. ROYER a développé l'opinion que la civilisation ne saurait être parfaite aussi longtemps que la peine de mort n'aura pas été abolie.

M. COCHER, de la Pennsylvanie, a dit que ses mandats avaient surtout chargé de discuter la question du rapport existant entre le degré de bonté et le crime, et a exprimé le regret que cette question n'eût pas été inscrite au programme des questions à examiner.

M. LE PRÉSIDENT a déclaré ensuite que le congrès était arrivé au terme de ses travaux.

M. WINNER, après avoir constaté que le congrès qui vient d'achever sa mission comptait des représentants de vingt pays appartenant aux deux hémisphères a proposé de voter des remerciements au président.

Cette proposition a été accueillie avec enthousiasme; puis l'assemblée s'est séparée.

Paris, 16 juillet. — Emprunt 1871, 84-82 00; Rente, c. a. s. 103 30; Crédit mobilier français, 418-00; Crédit mobilier espagnol, 470-00; S. p. c. Italien, 66-85 00; Cons. turcs 5 p. c. 4865, 52-00; Société Générale, 565-00; Ch. autrichiens, 755-00; Ottomans nouv., 313-00; Id. ancien, 313-00; Id. ancien, 313-00; Nord d'Espagne, 495-00; Espagne int., 475-00; Id. nouv., 28 1/2; S. p. c. Mexic., 4882, 403 3/4; — Egyptiens, 60-00; Morgan 438 00; Lots de France, 244 00; Grains sur l'or, 0 00; Id. sur Amsterdam, 000 00; Id. sur Hambourg, 000 00; Id. sur Anvers, pair; — Banq. franco-hollandaise, 000.

Paris, 16 juillet. — Huile de colza (100 kilogr.), courant mois, 87-75; id. août, 89-00; 4 derniers mois, 91-50; 4 premiers mois, 89-00; huile de lin, 96-00; farines 8 marques, sac de 458 kilos, courant mois, 74-25; août, 70-00; 4 dern. mois, 62 25.

Amsterdam, 16 juillet. — Aut. rente pap. mai 57 7/8; — Id. argent, janv. 63 7/8 — Lots autr. (1860), 866 00; — Id. (1864), 153 1/2; — Lots hongr. (1870), 115 1/2; — Consolidés turcs (1865), 51 7/8; — S. p. c. Mexic. (1869), 37 1/2; — Espagne int. (1868), 42 1/2; extér. (1869), 29 1/2; Id. d'Espagne 0 00; Pays-Bas, 2 1/2; 5/8; — Mexic., 0 00; — Changes: Londres, 12-07 1/2; Paris, 57 1/4; Franc., 100 1/2; Hamb., 55 1/2; — Pérou, 75 1/4; — Orléans, 143 1/2; — Portugais, 41 3/4; — Banque hollandaise, 000 00 à 000 00.

Londres, 16 juillet. — Consol. ann. 92 3/8 à 92 1/2; S. p. c. Mexic. 48 3/4; Id. 31 3/4; Chem. de fer Illinois, act. 000 00 à 000 00; Id. Erie, act. 41 1/4 à 41 3/4; — Consol. turcs, 5 p. c. 4865, 51 1/8 à 51 1/4; — Id., 1869, 61 1/2 à 61 3/4; — Espagne int., 4882, 25 5/8 à 25 7/8; — S. p. c. Italien, 66 0/0 à 66 1/4; — Chem. de fer S. Américain, 139 3/8; — Paris, 57 1/4; — Rotterdam-Anvers, 49 3/4 à 00 00; — Namur-Liège 00 00 à 00 00; — Luxembourg 16 7/8 à 00 00; — Lombards, 48 3/4 à 48 7/8; — S. p. c. français, 0 00 à 0 00; — S. p. c. amer., 4574, 60 0/0 à 60 1/4; — Pérou, 00 00 à 00 00; — Changes: Londres, 12-07 1/2; Paris, 57 1/4; Franc., 100 1/2; Hamb., 55 1/2; — Pérou, 75 1/4; — Orléans, 143 1/2; — Portugais, 41 3/4; — Banque hollandaise, 000 00 à 000 00.

Paris, 16 juillet. — Seglé, juillet, 83 3/4; sept.-oct., 82 3/4; — Froment, juillet, 86 1/2; sept.-oct., 76 1/2; Huile de colza, juillet, 24 1/4; sept.-oct., 24 1/4; avri-mai, 24 1/2.

Francfort, 16 juillet. — Chem. de fer Lombards, 219 1/2; Autrich., rente argent, janvier, 64 0/4; 94 1/4; — Id. (Ch. de fer autric.), 1860, 94 3/8; — Id. (Ch. de fer autric.), 1864, 136 3/4; — Crédit. mob. autric., 345 1/2; — Id. (Ch. de fer autric.), 351 1/2; — Lots hongr. (1870) 104 0/0; — S. p. c. Italien 66 0/0; — S. p. c. Mexic. 48 3/4; — Consol. turcs 5 p. c. 4865, 52 00; — Changes: Amsterdam, 139 3/8; — Paris, 57 1/4; — Rotterdam-Anvers, 49 3/4; — Luxembourg 16 7/8 à 00 00; — Lombards, 48 3/4 à 48 7/8; — S. p. c. français, 0 00 à 0 00; — S. p. c. amer., 4574, 60 0/0 à 60 1/4; — Pérou, 00 00 à 00 00; — Changes: Londres, 12-07 1/2; Paris, 57 1/4; Franc., 100 1/2; Hamb., 55 1/2; — Pérou, 75 1/4; — Orléans, 143 1/2; — Portugais, 41 3/4; — Banque hollandaise, 000 00 à 000 00.

Madrid, 15 juillet. — Intérieur, 26-33; — Extérieur, 31-00.

Bourses du jour. — Cours d'ouverture du 16.

Vienne. — Crédit mob. autr., 327-80; — Lots autr. (1870), 104-00; — Id. (1854), 144-50; — Autriche, rente papier, 64-25; — Naupolis d'or, 8-85 1/2.

PARIS, mardi, 16 juillet.

(Correspond. particulière de L'INDÉPENDANCE.)

Paris, mardi, 16 juillet.

Le congrès pénitentiaire a tenu sa dernière séance samedi, sous la présidence de son président, M. de la Roche. Le rapport de la commission générale, qui résume les travaux du congrès, expose l'opinion que les femmes pourraient être appelées à exercer une grande influence moralisatrice sur les prisonniers. La commission est d'avis que la régénération morale des prisonniers doit être le but principal de la discipline des prisons. Elle conseille ensuite l'adoption d'une classification progressive des détenus; la suppression des peines corporelles et des humiliations inutiles. Le rapport, l'instruction et la religion, voilà

